

Obtentions végétales—Loi

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 1 h 33, aux termes de l'ordre adopté aujourd'hui, la

Chambre s'ajourne au lundi 25 septembre 1989 à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 1 h 33.)
